qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption (1)." Notre Seigneur dit enfin en saint Jean: "Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle (2)." L'Ecriture est donc bien explicite à attribuer le motif de l'Incarnation au rachat du péché.

Les Pères de l'Eglise parlent universellement dans le même sens que l'Ecriture. Saint Irénée: "Si la chair n'avait pas eu besoin d'être sauvée, jamais le Verbe de Dieu ne se serait fait chair (3)"; saint Cyrille d'Alexandrie: "Si nous n'avions pas péché, le Fils de Dieu ne se serait pas fait semblable à nous (4)"; saint Augustin: "Si l'homme n'avait pas péché, le Fils de l'Homme ne serait pas venu (5)"; saint Augustin encore : "Le Christ n'avait aucune raison de venir sinon pour sauver les pécheurs : pas de maladie, pas de blessure, pas non plus besoin de remède (6); et ailleurs "Si Dieu n'aimait pas vraiment les pécheurs, il ne descendrait pas du ciel sur terre (7)"; saint Léon le Grand: "Si l'homme fût demeuré dans sa perfection et sa dignité natives. le Créateur ne se fût pas fait créature (8)"; saint Athanase: "Si la détresse des hommes ne l'v avait poussé, jamais Dieu ne se serait fait homme (9). " Enfin la liturgie de l'Eglise qui est, elle aussi, un témoin de la tradition, selon l'adage "la prière publique de l'Église atteste la norme de sa foi (10)," se montre favorable à l'opinion unanime des Pères. Elle chante, le Samedi Saint: "O heureuse faute qui nous a valu un pareil Rédempteur! O péché d'Adam vraiment nécessaire! (11)". Le symbole de Nicée qu'on récite chaque dimanche affirme bien clairement que l'Incarnation a été réalisée " pour nous autres les hommes, et pour notre salut (12) ", joignant ainsi au motif d'amour qui détermine Dieu à se faire homme un qualificatif de miséricorde envers l'humanité perdue. C'est dans ce sens également que doit s'entendre l'apparent paradoxe de l'Exultet: "O péché d'Adam vraiment nécessaire!"

<sup>(1)</sup> Gal., IV 4-5.—(2) Jean, III, 16.—(3) Adv.haer., 1. V, XIV.—(4) Dial. V. de Trin., circa med.—(5) Serm. VIII, De verbis Apost.—(6) De verb. Apost., Serm. IX.—(7) Tract. IV, in Joan.—(8) Serm. III, de Pent.—(9) Serm. III, Contra Arian.—(10) "Lex orandi, lex credendi."—(11) Chant de l'Exultet.—(12) Credo in unum Deum...